



economiesuisse
Monsieur Urs Furrer
Directeur Finance et politique fiscale
Hegibachstrasse 47
8032 Zurich

Lausanne, le 20 juin 2012

U:\1p\politique_economique\consultations\2012\POL1248.docx
LMA/chb

Convention entre la Suisse et le Pérou en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courriel du 14 juin dernier, relatif au dossier mentionné sous rubrique, et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

Le rapport soumis à consultation présente un projet de convention que la Suisse prévoit de conclure avec le Pérou pour éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Ce projet correspond dans une large mesure au Modèle de Convention de l'OCDE et à la pratique conventionnelle suisse. Toutefois, l'imposition résiduelle des dividendes dans l'Etat de la source reste relativement élevée par rapport à ce qui a pu être conclu avec d'autres pays. Cette différence s'explique par la rigidité de la politique péruvienne en la matière et s'avère donc difficilement évitable. Inversement, la Suisse a obtenu, dans plusieurs domaines, l'application de la « clause de la nation la plus favorisée », par laquelle les pays conviennent de s'appliquer réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée. Cette clause est globalement favorable à la Suisse, qui obtient ainsi la garantie, pour les domaines concernés, de ne pas faire subir au Pérou de traitements plus désavantageux que ce qui est prévu en Suisse. Dans l'ensemble, la Convention présentée permet de développer les relations économiques bilatérales avec un pays qui occupe une position intéressante en raison notamment de sa proximité avec le marché brésilien.

L'entrée en vigueur de cette convention permettra de placer les entreprises suisses dans une position favorable en terme de compétitivité, par rapport aux autres entreprises étrangères présentes au Pérou.

En conclusion, pour les motifs évoqués, la CVCI adhère à l'ensemble de ce rapport explicatif et se déclare favorable au projet de Convention que la Suisse prévoit de conclure avec le Pérou, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Lydia Masméjan
Responsable de projets